

Compte rendu sommaire du conseil municipal du 7 mars 2016

M. Jean MAREY, Maire, ouvre la séance à 20h00

Membres présents : Mrs Pierre AUBRUN, Vincent DESSERTAINE, Jérôme FAURE-BRAC, Frédéric LE PHILIPPE, Emmanuel PLATHEY, Joël SIVRY, Mmes Chantal BOUTEILLEY, Diane DUMONT, Jeannette GAUDEAU, Béatrice BILLET, Sandrine PEREIRA, Sandrine PONNAVOY, Sabine SAUVAIN

Excusés ayant donné procuration : Christine MALAQUIN à Jeannette GAUDEAU

Secrétaire de séance : Sabine SAUVAIN

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer, pour rajouter à l'ordre du jour un point :

Participation aux frais de scolarisation des élèves domiciliés hors Vignoles/Ruffey scolarisés à Vignoles. Le conseil municipal, à l'unanimité, se prononce favorablement pour inscrire ce point à l'ordre du jour.

Le Maire soumet le procès verbal de la séance du 1^{er} février dernier à l'approbation du conseil municipal. Le procès-verbal de la dite séance est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Vote des comptes administratifs 2015

Monsieur Pierre AUBRUN, 1^{er} adjoint, a donné lecture de l'ensemble des comptes administratifs 2015. Il a informé l'assemblée que les résultats de ces comptes étaient identiques à ceux des comptes de gestion présentés par Monsieur le Trésorier de Beaune. Ces comptes faisaient ressortir les résultats suivants :

<u>Pour la commune</u> :	Section fonctionnement excédent	+ 1 459 041.91 €
	Section investissement excédent	+ 94 249.55 €
	Résultat global	+ 1 553 291.46 €

Pour le lotissement

<u>Lormoriat</u>	Section fonctionnement excédent	+ 299 570.70 €
	Section investissement déficit	- 56 324.57 €
	Résultat global	+ 243 246.13 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé les comptes administratifs 2015 ci-dessus présentés

Monsieur le Maire revient dans la salle du conseil municipal

Approbation des comptes de gestion 2015

Monsieur le Maire a demandé au conseil municipal de bien vouloir approuver les comptes de gestion 2015 proposés par Monsieur le Trésorier de Beaune pour :

- ↳ Le budget principal Commune
- ↳ Le Budget Lotissement Lormoriat

Ces comptes étaient identiques aux comptes administratifs de la commune et du Lormoriat. Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé les comptes de gestion de l'exercice 2015

Affectation des résultats 2015

Monsieur le Maire a informé le conseil municipal qu'il convenait, une fois les comptes administratifs et avant d'adopter les budgets primitifs, de procéder à l'affectation des résultats de chaque budget. Il a proposé les affectations de résultats suivants :

Budget communal

compte R/002 Excédent de fonctionnement reporté	1 459 041.91 €
compte R/ 001 Excédent d'investissement reporté	94 249.55€

Budget Lormoriat

compte R/002 Excédent de fonctionnement reporté	299 570.70 €
compte D/001 Déficit d'investissement reporté	- 56 324.57€

Le conseil municipal, à l'unanimité, a accepté les propositions présentées par Monsieur le Maire et énumérées ci-dessus.

Vote du taux des trois taxes locales pour 2016

En l'attente de la notification des bases d'impositions prévisionnelles 2016, ce point est reporté à la prochaine réunion.

Attribution de subvention aux associations, au CCAS et aux coopératives scolaires

Monsieur le Maire détaille le montant des subventions attribuées aux associations, au CCAS et aux coopératives scolaires ainsi que l'imputation budgétaire sur laquelle les crédits ont été inscrits au budget primitif 2016.

Le conseil municipal décide d'octroyer les subventions de fonctionnement allouées aux associations et aux établissements publics pour l'année 2016 comme suit :

Article	Nom de l'organisme	Montant de la subvention
6574	Comité des fêtes	200 €
6574	Tennis de Vignoles	200 €
6574	La Société de chasse	300 €
657362	CCAS	6000 €
657361	Coopérative pôle scolaire	3097.50 €

Vote des budgets primitifs 2016

Concernant le vote du budget primitif 2016 communal, ce point est reporté lors de la prochaine réunion.

Monsieur le Maire présente les éléments du budget primitif Lormoriat 2016 :

BUDGET LORMORIAT	Dépense	Recette
Investissement		56 325 €
Report 2015	56 325€	
Total section d'investissement	56 325€	56 325€
Fonctionnement	126 325 €	59 000 €
Report 2015		299 570 €
Total section de fonctionnement	126 325 €	358 570 €
Total général	182 650 €	414 895 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, a accepté l'ensemble du budget primitif Lomoriat présenté pour 2016.

Résultat de l'appel d'offres vidéo-protection

Manquant de réflexion pour étudier le rapport de dépouillement des offres, ce point est reporté à la prochaine réunion.

Avenant à la convention de MAD du service intercommunal d'instruction du droit des sols

Monsieur le Maire rappelle que par convention du 24 juin 2015, la commune de Vignoles a adhéré au service intercommunal d'instruction du droit des sols.

Afin de permettre une meilleure lisibilité des charges refacturées aux communes dans le temps, il est nécessaire de prendre un avenant pour modifier l'article 15 « dispositions financières » de cette convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, approuve l'avenant de mise à disposition du service intercommunal du droit des sols et autorise le Maire à signer l'avenant.

Mise à jour du document unique

Le Maire expose au conseil municipal que les dispositions législatives et réglementaires en vigueur imposent aux collectivités locales et leur établissement public, l'élaboration d'un document unique relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des agents. Il indique que le document existe depuis 2010 mais qu'il nécessite une remise à jour. Or eu égard à la difficulté de réaliser l'évaluation des risques professionnels en interne sans aide extérieure, il propose au conseil municipal de solliciter l'aide du Centre de Gestion de la Côte d'Or pour la mission d'accompagnement à la réactualisation du document unique, par voie de convention et pour un montant ttc de 570 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à confier au Centre de Gestion de la Côte d'Or le soin d'accompagner la commune pour la mise à jour du document unique et à signer tout document y afférent.

Renouvellement de la convention de déneigement

M. MAREY Jean, Maire se retire de la salle pour ce point

M. AUBRUN, adjoint au Maire expose au conseil municipal que la convention de déneigement signée le 16 mars 2015 avec M. MAREY Sébastien, exploitant agricole, pour assurer de déneigement sur les routes communales, prendra fin le 17 mars 2016 et qu'il convient de la renouveler.

M. AUBRUN demande au conseil municipal l'autorisation de signer une nouvelle convention avec Mr MAREY Sébastien du 18/3/2016 au mars 2017 pour effectuer le déneigement sur la commune de Vignoles.

Le conseil municipal, après en avoir, autorise le Maire à signer la convention de déneigement avec Mr MAREY Sébastien.

Participation aux frais de scolarisation des élèves domiciliés hors Vignoles/Ruffey scolarisé à Vignoles

M. le Maire explique que l'article 23 de la loi 83-663 du 22 juillet 1983, modifiée, prévoit qu'une participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques accueillant des enfants d'autres communes peut être demandée par la commune d'accueil à la commune de résidence de l'enfant concerné. Monsieur le Maire précise que le coût de scolarisation calculé sur les dépenses 2015 s'élève à 1000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide, de fixer à 1000 € par élève et par an le montant de la participation pouvant être demandée aux communes de résidence des enfants scolarisés à l'école communale.

Le Conseil municipal a décidé que la participation des communes membres de la Communauté d'agglomération s'élèverait à 80 % de la dépense.

Questions et informations diverses

Sandrine PONNAVOY rend compte du conseil d'école et de la commission « Pôle scolaire ».

Diane DUMONT rend compte de la commission sécurité concernant l'état d'avancement de la mise à jour du PCS et du DICRIM.

Le Maire donne lecture du courrier de réponse de l'inspection académique relatif aux questions soulevant la possible ouverture d'une classe ULIS sur le pôle Ruffey-les-Beaune – Vignoles.

Le Maire informe que la commune a adressé un courrier au SYMAB demandant le retrait de la commune à ce syndicat ainsi qu'un courrier à la Communauté d'agglomération indiquant le souhait de la commune de réhabiliter l'ALSH en 2017 et solliciter une participation financière pour ces travaux .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le Maire,